

Docteur Christian MELOT

Vice-Président de l'Ordre National des
Médecins
Président du Conseil provincial
de Bruxelles – Brabant-Wallon

Copie à la Presse
Communication dans les réseaux sociaux

Nivelles, le 10 juillet 2022

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre accusé de réception du 4 juillet 2022 que vous signez au nom de l'Ordre Provincial de Bruxelles et je vous en remercie.

La présente réponse est une lettre ouverte.

Le Conseil du Hainaut m'a suspendu pour 2 années, élément anecdotique en comparaison de l'inquiétude que m'inspirent les dérives majeures d'un exécutif qui a taillé son costume dans les haillons d'un gouvernement en affaires courantes et qui s'est couronné d'une loi d'habilitation votée majorité contre opposition, par la magie de la discipline de parti.

Nous sommes désormais coutumiers de ces dénis politiques de l'Etat de Droit en revanche, nous n'avions pas l'habitude que l'Ordre s'en fasse le complice.

L'Ordre du Hainaut me reproche des propos tenus sur la place publique, sans prendre en compte l'obstacle infranchissable que monsieur Dejemeppe, Président de l'Ordre national, dressait devant moi pour m'interdire le huis clos de son Conseil. A ses yeux, les sujets qui touchent au secret médical, à l'autonomie du patient et à la liberté thérapeutique ne concernent pas la déontologie mais sont des sujets de nature politique !

De qui se moque-t-il ?

Je n'évoquais pourtant ni dans mes propos ni dans mes conclusions¹, l'efficacité, ni la dangerosité des vaccins, mais les entorses légales et déontologiques inacceptables d'une vaccination organisée dans le cadre d'un exercice illégal de l'Art de guérir par un gouvernement qui ne respectait aucun des droits imprescriptibles du patient.

Aujourd'hui, les statistiques de Sciensano montrent que la vaccination est un désastre ! Il apparaît clairement que les apprentis sorciers de tous bords se sont mêlés d'une vaccination qui aurait dû rester dans le plus strict champ médical.

Le docteur Philippe Boxho qui vous précédait à la Vice-Présidence de l'Ordre National a essuyé le même refus de mettre à l'ordre du jour un débat portant sur la violation de grands principes déontologiques par le plan de vaccination.

¹ <https://www.vosvarices.com/uploads/1/0/2/3/10233401/conclusions.pdf>

Le Vice-Président a été contraint, c'est un comble, de livrer ses inquiétudes aux indiscretions de la presse populaire.

« *Le plan de vaccination pue le totalitarisme* », a-t-il écrit dans les colonnes du Soir² ! Son message courageux servira l'histoire, mais pas l'honneur de l'Ordre des Médecins !

Pensez-vous, monsieur le Vice-Président, qu'un professeur de déontologie de l'Université de Liège qui incarne la plus haute autorité ordinale de notre nation, prendrait la presse comme porte-parole si monsieur Dejemeppe l'avait laissé monter à la tribune de l'Ordre National ?

Pensez-vous que monsieur Boxho n'aurait pas choisi de mettre un terme à ce qu'il a appelé « *une horreur* », en invitant son Ordre à menacer de sanction tout médecin qui se rendrait complice du plan de vaccination du ministre Vandembroucke, si monsieur Dejemeppe n'avait, trois mois plus tôt, menacé des mêmes sanctions quiconque n'en ferait pas la promotion !

L'Etat piétine les débris de la Déontologie, de la Loi, du Droit Naturel, et l'Ordre, en coma dépassé, reste de marbre !

Nombreux sont pourtant ceux qui dans le Conseil National et dans les Conseils Provinciaux partagent mon avis. Par souci élémentaire de discrétion, je ne citerai pas ceux qui dans votre propre Conseil sont révoltés par l'attitude du Conseil National, mais sont mithridatisés par un « Chef », qui n'est pourtant là que pour assurer la bonne administration de la justice et non pour donner un avis sur la pratique médicale.

Non, monsieur le Président, la téléparacétamolothérapie jusqu'à suffocation n'est pas et ne sera jamais de la médecine !

Non, monsieur le Président, on ne pousse pas un patient à accepter un traitement non obligatoire, à plus forte raison s'il est préventif, en le matraquant de clips télévisés ou en le privant de liberté !

Non, monsieur, on ne juge pas le bien-fondé d'un traitement ambulatoire précoce en prenant avis dans les médias comme cela m'a été recommandé par la sentence de première instance !

Ce n'est pas ce que j'ai appris, ce n'est pas ce que vous avez appris...

Ce n'est pas ce que nous avons tous appris, mais je pense avec effroi, à tous ceux qui le savent et n'osent plus penser, stigmatisés à juste titre par les sanctions majeures qu'on leur promet en cas de « désobéissance » !

Sachez, monsieur le Président, que je ne lâcherai pas la proie qu'une indigente condamnation du Conseil provincial du Hainaut m'a permis de saisir, d'autant que les faits me donnent raison, et donnent tort à monsieur Dejemeppe, chaque jour, un peu davantage. La sentence de première instance qui me suspend est un ramassis maladroît de lieux communs, digne de la dissertation d'un cancre de rhéto. Je ne crains, ni sa confirmation en degré d'appel, ni le refus éventuel de la Cour de

² <https://www.lesoir.be/358220/article/2021-03-02/dr-philippe-boxho-le-plan-de-vaccination-pue-le-totalitarisme>

cassation de renvoyer la cause, ni même une décision défavorable de la Cour Européenne, et encore moins la possibilité – le cas échéant – d'exercer la médecine illégalement et de réclamer l'arbitrage d'un juge correctionnel !

Aujourd'hui, je ne vois qu'un devoir d'humaniste qui tentera – autant qu'il est possible - de préserver cet avenir que Philippe Boxho, inquiet, décrivait comme une « *Horreur* » !

La vérité commence à se dévêtir : les experts sont moins sûrs d'eux, le nombre de ceux qui doutent, gonfle de jour en jour. Les primo-vaccinés meurent plus que le non-vaccinés. L'explication qu'en donnent les experts s'effondre à l'examen des faits. Les problèmes post-vaccinaux que de grandes Universités viennent de mettre en évidence, auraient été acceptables pour un vaccin miraculeux mais ne peuvent être passés sous silence pour un vaccin qui tue davantage qu'il ne sauve.

Le Figaro du vendredi 8 juillet, qui a senti que le vent tournait, vient de se rallier à l'opinion de ceux qu'on a taxé de complotisme. Toutes les autres gazettes vont suivre tôt ou tard, lorsqu'il apparaîtra qu'elles ne peuvent faire autrement. On cherchera des coupables et on redorera les blasons de Raoult, Kory, Mc Culloch, Kery, Péronne, Henrion-Caude, qui n'étaient résolument pas les sots qu'a décrits une presse sous influence.

Vous avez le devoir de mettre tous ces sujets en débat, sans tabous, sans interdits... et sans tarder.

La loi vous donne le pouvoir de forcer une discussion dont monsieur Dejemeppe ne veut pas. Personne ne peut vous barrer la route. Vous êtes le maître absolu de deux Conseils et vous portez désormais la lourde responsabilité de ce qui s'y décide !

Monsieur le Président, organisez ce débat au sein de votre Conseil Provincial, Monsieur Dejemeppe sera contraint par la loi de le soumettre au Conseil National pour avis et d'y faire écho !

Je vous demande donc solennellement de m'inviter à exposer mon point de vue devant le Conseil Provincial de Bruxelles et du Brabant Wallon que vous présidez pour y faire état des griefs déontologiques que j'adresse à l'Ordre obstinément et répétitivement depuis deux ans sans succès et que justifient la gestion désastreuse d'une crise sanitaire qui a échoué à limiter la pandémie, mais qui a parfaitement réussi à plonger une démocratie déjà bancal dans les pièges d'une tragédie économique et sociale dont elle ne se remettra pas sans graves séquelles ! L'Ordre est pleinement responsable de cette gestion catastrophique, puisqu'il avait le pouvoir d'y mettre un terme en rappelant simplement aux médecins leurs devoirs déontologiques plutôt qu'en leur ordonnant d'y renoncer !

Contraindre, en temps de crises sanitaire majeure, les médecins à rentrer chez eux en fermant boutique pendant qu'on recrutait pour vacciner des professionnels qui n'avaient aucune compétence pour le faire, était une faute risible dont Courteline n'aurait pourtant jamais osé rire !

Ce fut une faute légale, ce fut une faute déontologique et ce fut une faute humaine sans précédent.

J'irai, Monsieur le Président, jusqu'au bout de mes convictions. Je ne laisserai pas Monsieur Dejemeppe compromettre notre si précieuse éthique en se dressant en juge autoritaire de nos consciences.

Le temps sera notre seul et véritable juge !

Veillez agréer, Monsieur le Vice-Président, Monsieur le président, Cher confrère, l'expression de mes sentiments les plus distingués

Alain Colignon

